

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 260838A

ELEVATION certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Waren WENGER

Entreprise : INTERIM QUALITE
76330 - PORT JEROME SUR SEINE

A suivi avec assiduité la formation

Formation de l'intervenant en zone ATEX (ATmosphère EXplosive)

Date(s) et durée : **le jeudi 16 juillet 2026**
et ce pour une durée de 3.50 heures

Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ Adaptation

Lieu : **ELEVATION HARFLEUR**
76700 - HARFLEUR

Objectifs : - Connaître les obligations des entreprises utilisatrices et extérieures face aux directives ATEX
- Identifier les zones ATEX
- Intervenir en sécurité en zone ATEX

Evaluation : Test de connaissances validant cette formation.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, nous allons prochainement déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

HARFLEUR, le 16 juillet 2026

Sophie SZKLAREK
Co-Présidente



Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à dpo@elevaction.fr ou par courrier : ELEVATION - ZAC du Campdolent - 10 Avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR
Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif du Centre de Formation ELEVATION